



MISE À JOUR SUR LES OBJECTIFS DE CONSERVATION MARINE DANS LA RÉGION DU GOLFE - POUR L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE

N° 1

Été 2016

Introduction

Pêches et Océans Canada (MPO), région du Golfe, est heureux de présenter cette édition inaugurale de la mise à jour sur les objectifs de conservation marine (OCM). Afin de continuer de nous appuyer sur les progrès réalisés jusqu'ici en ce qui a trait à la mobilisation et à la sensibilisation, et pour poursuivre notre engagement à améliorer nos approches de communication, nous vous présentons ce rapport de mises à jour et de mesures prises depuis les réunions avec l'industrie de la pêche qui ont eu lieu l'hiver dernier. Ce bulletin sera publié deux fois par année (éditions d'été et d'hiver) et nous espérons recevoir des commentaires sur le contenu et le format de la part de vos organisations. Veuillez nous communiquer votre opinion et nous indiquer ce que vous aimeriez voir davantage ou moins dans les éditions futures.

Mireille Chiasson, gestionnaire régionale, Gestion des océans, Direction de la gestion des écosystèmes

Contexte

- ✓ Le gouvernement du Canada s'est engagé à protéger 5 % des zones marines et côtières du pays d'ici 2017, et 10 % d'ici 2020.
- ✓ Les efforts de conservation marine ont jusqu'à présent conduit à la protection d'un peu moins de 1 % du milieu marin du Canada.
- ✓ Les objectifs, qui s'appliquent à l'ensemble du Canada, visent une superficie équivalente à la taille des provinces de l'Atlantique (575 000 km²).
- ✓ Des rapports sur l'avancement des travaux seront présentés à l'échelle nationale. Aucun objectif n'a été établi par océan ou par biorégion.

Comment le Canada atteindra-t-il ses objectifs de conservation marine?

- ✓ Faire avancer les travaux déjà en cours dans les zones en voie d'établissement, y compris cinq zones de protection marine proposées en vertu de la *Loi sur les océans*.
- ✓ Établir de nouvelles et vastes zones de protection marine en vertu de la *Loi sur les océans* dans les zones extracôtières.
- ✓ Établir d'autres zones de protection marine en vertu de la *Loi sur les océans*.
- ✓ Identifier les fermetures de pêches actuelles et établir d'autres types de mesures de conservation, comme les fermetures de pêches pour protéger les éponges et les coraux vulnérables.
- ✓ Examiner la possibilité de mettre à jour la *Loi sur les océans* afin de simplifier le processus de désignation des zones de protection marine, sans toutefois négliger la recherche scientifique et la possibilité pour le public de fournir son point de vue.

Développement du réseau d'aires marines protégées pour la biorégion de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent

- En juillet 2015, vous avez reçu la version provisoire de la stratégie du réseau d'aires marines protégées pour que vous puissiez nous faire part de vos commentaires à son sujet. Les examens sont terminés, des modifications ont été apportées en fonction de votre rétroaction et la version définitive du document sera publiée en ligne d'ici la fin de septembre sur le site Web suivant : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/reports-rapports-fra.htm>. Nous vous remercions de vos commentaires, grâce auxquels nous avons produit un document de niveau supérieur qui peut être utilisé à titre de guide au cours des prochaines étapes de l'élaboration et de la mise en œuvre du réseau d'aires marines protégées.
- De janvier à mars 2016, nous avons rencontré 20 organisations des

Zones d'intérêt

- Le site Web du site d'intérêt de la vallée de Shediac a récemment été modifié pour indiquer que la zone est en cours de réévaluation dans le contexte de la planification du réseau. En d'autres mots, la configuration actuelle ne va pas de l'avant pour l'instant, mais le site pourrait encore être pris en compte en attendant les résultats finaux de la conception du



pêches du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse. Ces réunions ont été conçues pour obtenir vos commentaires sur la cartographie des données sur la pêche réalisée en vue de soutenir l'analyse complète essentielle à la conception du réseau. En d'autres mots, les zones qui revêtent une importance pour des raisons économiques ont été identifiées, de même que les zones importantes pour des raisons écologiques. En faisant une telle analyse, le MPO est mieux renseigné sur les options de conception permettant de réduire les conséquences socio-économiques, tout en fournissant d'importantes possibilités de conservation marine. De nombreuses personnes ont assisté aux réunions et les commentaires étaient excellents. Nous fournirons un résumé des changements apportés en fonction de votre rétroaction.

- Étant donné que l'exercice de cartographie des données économiques sur la pêche est presque terminé, nous avons maintenant les couches de données sur les zones de pêche importantes qui peuvent être utilisées avec nos couches écologiques. Les options initiales de conception de réseau seront d'ailleurs achevées d'ici le milieu de l'automne. Notre prochaine étape consistera à renouer les liens avec vos organisations dans un délai semblable à celui de l'année dernière (provisoirement de novembre à mars) afin de présenter les premiers résultats et de recevoir vos commentaires sur les options de conception du réseau. Ce processus sera utilisé pour en arriver à un concept final du réseau d'ici la fin de 2018. Nous avons hâte aux discussions lors de ces réunions, où nous aurons les cartes tant attendues des zones qui méritent une certaine forme de protection. Il est important de souligner que la conception du réseau est un plan à long terme; il n'assure pas la mise en œuvre immédiate de toutes les zones. Au fil du temps, les zones candidates seront mises en place en fonction d'un processus d'évaluation des risques.

réseau. <http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/aoi/shedia-c-valley-fra.html>

- La région du Golfe se penchera sur deux nouvelles zones d'intérêts potentielles dans le cadre du plan afin de faire avancer les objectifs de conservation marine pour 2020. Pendant que nous entamons les options de concepts du réseau des zones de protection marine, nous étudierons les possibilités liées aux sites pouvant répondre aux priorités et atteindre les objectifs concernant le réseau. Nous mobiliserons la participation de l'industrie et des parties intéressées pour les zones candidates potentielles au cours des prochains mois.

Zones benthiques et coraux et éponges vulnérables

- En 2015, le gouvernement du Canada a publié la **Stratégie de conservation des coraux et des éponges de l'est du Canada** (<http://waves-vagues.dfo-mpo.gc.ca/Library/363833.pdf>). À l'heure actuelle, Pêches et Océans Canada fait l'évaluation du risque écologique et détermine les mesures de gestion pour les zones à prédominance de coraux du golfe du Saint-Laurent. Ces travaux ont été désignés comme une mesure prioritaire du Plan de gestion intégrée du golfe du Saint-Laurent, publié en 2013 (http://www.gc.dfo-mpo.gc.ca/gestion-management/doc/2013_12_16_FINAL_FRANCAIS_web.pdf). Dans plusieurs zones du golfe du Saint-Laurent, il existe une forte densité d'espèces appelées plumes de mer (*Pennatulacea spp*). Ces espèces sont associées aux coraux mous et ressemblent à la plume d'oie avec laquelle on écrivait jadis (comme le montre la photo).
- On demandera de tenir des réunions concernant les mesures de gestion requises pour cette initiative visant à conserver et à protéger les zones à densité élevée de pennatules dans le golfe du Saint-Laurent. Cette demande devrait être faite au début de l'automne et la réunion devrait avoir lieu à la fin de l'automne ou de l'hiver.



photo credit: Marilyn Thorne & Claude Savenkoff, DFO



Autres mesures

- Les fermetures de pêches (p. ex. zones tampons pour le pétoncle) sont appelées des mesures de conservation par zone. Afin que les fermetures comptent dans le cadre des objectifs de 5 % et de 10 %, elles devront répondre aux critères d'évaluation tels qu'offrir un avantage pour la conservation de la biodiversité. En 2016, le Secrétariat canadien de consultation scientifique a fourni des lignes directrices provisoires sur la détermination d'autres mesures de conservation efficaces par zone. En fonction de ces lignes directrices, le MPO met au point les critères d'évaluation des mesures de conservation par zone existantes pour déterminer si elles comptent comme d'autres mesures de conservation efficaces par zone et atteignent donc une partie de l'objectif de 5 % pour 2017. Les résultats de cet exercice seront communiqués à toutes les parties intéressées une fois qu'il sera achevé. Le délai d'exécution est fixé à la fin de l'automne 2016.

Coordonnées

Téléphone : 506-851-7780 ou courriel : Oceans-qlf@dfo-mpo.gc.ca